

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 avril 2014 portant création du peloton de sécurité  
et d'appui de Pontoise (Val-d'Oise)**

NOR : INTJ1408366A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le peloton de sécurité et d'appui de Pontoise (Val-d'Oise) est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Il est rattaché au groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux.

Article 2

Le peloton de sécurité et d'appui de Pontoise (Val-d'Oise) est rattaché au groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 avril 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de division,*  
*adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,*  
C. DUPOUY